

Acceptation des conditions de participation : règlement, attestation médical, CNIL, droit à l'image et décharge de responsabilité

A/ Règles de participation : Vous certifiez à l'organisateur de l'événement auquel vous vous inscrivez, ainsi que vos équipiers, que vous vous engagez à respecter et à faire respecter le règlement du challenge des Raids de nuit et celui de l'épreuve. En procédant à cette inscription, vous déclarez être majeur. Dans le cas où vous inscrivez une personne mineur, vous certifiez avoir l'autorité légale afin de procéder à cette inscription. Dans le cas où vous inscrivez une tierce personne, vous déclarez avoir reçu l'accord préalable de celle-ci et vous déclarez également que cette tierce personne a pris connaissance et accepte le règlement de l'épreuve. Conformément aux usages unanimement admis et reconnus, relatifs aux inscriptions à des épreuves sportives, en cas d'annulation d'une épreuve sportive ou dans le cas où la personne inscrite ne participe pas à l'épreuve à laquelle elle s'est inscrite, les paiements seront conservés par l'organisateur et ne pourront donner lieu à aucun remboursement. Cette clause est valable quelle que soit les raisons de l'annulation.

B/ Attestations médicales de participation, Licence, questionnaire de santé ou certificat médical :

1 – La participations aux épreuves sportive compétitives Trotteurs, Orienteur ou Raideur organisée par ALBE Orientation et agréées par la Fédération Française de Course d'Orientation est subordonnée à :
avant qu'il ne prenne le départ, la présentation d'une licence compétition annuelle FFCO ou pour les non-licenciés FFCO auxquels ces compétitions sont ouvertes, la délivrance d'un Le Pass'Découverte Compétition.
De plus, pour une personne majeure, la présentation d'une attestation signée indiquant qu'elle a pris connaissance du questionnaire de santé fédéral et des 10 règles d'or édictées par le club des cardiologues du sport, - pour une personne mineure, soit la présentation d'une attestation par les personnes exerçant l'autorité parentale sur le sportif mineur que chacune des rubriques du questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur (défini par l'arrêté du 7 mai 2021) a été rempli conjointement par eux et qu'il a donné lieu uniquement à des réponses négatives ; soit, à défaut, la présentation d'un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique sportive datant de moins de 6 mois. En cas de non-présentation de ce justificatif, le concurrent ne pourra prétendre à la participation à l'épreuve ni à un quelconque remboursement des frais engagés.

2 – La participations aux épreuves sportives non compétitives de type « loisir », qui ne donne pas lieu à un classement, le Téléthron, la COpen ou l'Orien'Campus organisée par ALBE Sport Nature en association avec l'UFR STAPS de Mont Saint Aignan, organismes non affiliés à la Fédération Française de Course d'Orientation est subordonnée à :
Avant qu'il ne prenne le départ, la présentation d'une attestation signée indiquant qu'elle a pris connaissance du questionnaire de santé fédéral et des 10 règles d'or édictées par le club des cardiologues du sport, - pour une personne mineure, soit la présentation d'une attestation par les personnes exerçant l'autorité parentale sur le sportif mineur que chacune des rubriques du questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur (défini par l'arrêté du 7 mai 2021) a été rempli conjointement par eux et qu'il a donné lieu uniquement à des réponses négatives ; soit, à défaut, la présentation d'un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique sportive datant de moins de 6 mois. En cas de non-présentation de ce justificatif, le concurrent ne pourra prétendre à la participation à l'épreuve ni à un quelconque remboursement des frais engagés.

Pour une personne majeure : j'atteste auprès de l'organisateur avoir pris connaissance du questionnaire de santé fédéral et des 10 règles d'or édictées par le club des cardiologues du sport.

Pour une personne mineure : exerçant l'autorité parentale sur le sportif mineur _____ attestons auprès de la Fédération Française de Course d'Orientation avoir renseigné conjointement avec lui le questionnaire relatif à son état de santé et que chacune des rubriques du questionnaire a donné lieu à une réponse négative. Dans le cas contraire, produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la course d'orientation en compétition datant de moins de 6 mois.

C/ Attestation d'assurance : Pour toutes les courses du challenge, les participants doivent être couverts par une assurance. Soit par leur licence FFCO ou par un titre de participation PASS' découverte compétition.
Les participants aux courses loisir doivent certifier être en possession d'une assurance individuelle accident. Ou à défaut souscrire un PASS' Loisir santé, vous pourrez le faire lors de votre enregistrement (3,00€).

D/ Responsabilité du coureur et décharge de responsabilité : Sur les voies ouvertes à la circulation publiques ou privées, le coureur doit respecter scrupuleusement le code de la route. Il doit veiller à sa propre sécurité, respecter les consignes de sécurité édictées dans le règlement de l'épreuve communiqué avant la course. Il doit sur son itinéraire contourner les zones ou les objets dangereux signalés sur la carte. Les blessures, accidents, voire décès, des inscrits lors de leur participation aux épreuves ou lors de leurs entraînements sportifs sont de leur entière responsabilité. La responsabilité de l'administrateur ou des propriétaires ou gestionnaires des sites de course ne pourrait être engagée d'aucune manière que ce soit.

E/ Droit à l'image : Nous autorisons expressément les organisateurs de l'événement ainsi que leurs ayants droit tels que partenaires et media à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, prises à l'occasion de ma participation à l'événement, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

F/ Information traitement de l'information : Les informations personnelles collectées par l'administrateur seront transmises exclusivement à l'organisateur de la course à laquelle vous vous inscrivez. L'administrateur déclare avoir suivi la procédure nécessaire auprès de la CNIL (Commission Nationale Informatique et Libertés) pour la gestion des dites informations. L'administrateur s'engage à effacer définitivement toute information personnelle vous concernant sur simple demande de votre part par courrier électronique. Conformément à la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant vos nom, prénom, adresse et si possible votre numéro de licence

Date : 29 Nov. 2025 N° d'Equipe : _____ Nom d'équipe : _____

Capitaine d'Equipe : _____ Signature : _____ Equipier 2 : _____ Signature : _____

Equipier 3 : _____ Signature : _____ Equipier 4 : _____ Signature : _____

Nous acceptons : ☐ A/ Règles de participation ☐ B/ Attestations médicales de participation ☐ C/ Attestation d'assurance ☐ D/ Responsabilités des coureurs ☐ E/ L'utilisation de nos images